

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 15 janvier à 18 h 07, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Jean-Jacques DUPREZ, Imann, EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard VALKRE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Monique DINET à Christian RAYOT et Christian GAILLARD à Jean LOCATELLI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 05 janvier 2026	Le 08 janvier 2026	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	32

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Pierre VALLAT est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-01-04 Budget Eau – Sollicitation DETR Suarce

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Dans le cadre de l'appel à projet pour la DETR 2026, la CCST propose la suite de son plan pluri annuel de réduction des fuites sur l'UDI de Lepuix-Neuf, comme approuvé par le Conseil communautaire en date du 18 décembre 2025.

Pour ce faire, une conduite très vétuste et objet de fréquentes fuites sera supprimée dans la rue des Carrières à Suarce. Ceci nécessitera aussi le transfert de certains branchements d'eau potable.

Les travaux consistent en la mise hors service d'une conduite DN60 mm et la reprise de 5 branchements individuels.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses HT estimées		Recettes HT estimées	
Travaux (réseaux)	35 000,00 €	État DETR 2026 (40%)	14 000,00 €
		Autofinancement	21 000,00 €
Total dépenses	35 000,00 €	Total recettes	35 000,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter l'opération suppression et de reprise des branchements,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel,
- De solliciter une aide financière au titre de la DETR 2026, pour un montant de 14 000 euros, au taux maximal d'intervention.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.	Le Président, Le Président Christian RAYOT
Et publication ou notification le LUNDI 19 JAN. 2026 Le Président, Le Président Christian RAYOT	 